
LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023 nommant le président de l'Institut national de la recherche et de la santé médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2019-64 créant l'unité équipe de recherche labellisée U 1276 ;

Décide :

Article 1 : Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de directrice de l'unité équipe de recherche labellisée U 1276 intitulée « En quête de démocratie » de Madame Janine BARBOT.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1er juillet 2023.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE